

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 12+2

Séance du 12 décembre 2022

Date d'affichage :
Date de la convocation : 6 décembre 2022

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification le :

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — FRANCHÉLLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — NOIRET Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie — TORRES Gaëlle

Absent(s) excusé(s) : CREBESSEGUES Étienne — MILLET Benoit

Absent(s) : JACQUIER Habiba

Procuration(s) : MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — CREBESSEGUES Étienne à TORRES Gaëlle

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2022 059

OBJET : ETUDE DE FAISABILITE – AMENAGEMENT D'UN CITY-STADE

Yves PELERIN, conseiller délégué, présente à l'assemblée un devis émanant d'Ellipse – Géomètres-Experts pour l'étude de faisabilité de l'aménagement d'un City Stade sur le cours de tennis existant pour un montant HT de 1 350,00€.

Si toutefois l'étude est concluante, il précise que la Société Ellipse proposera à la commune un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux sur la base d'un taux de 6.50% du montant des travaux. Mais cette seconde phase fera l'objet d'une consultation élargie et sera de nouveau présenté à l'assemblée pour délibération.

Après concertation, le conseil municipal approuve le devis présenté par Yves PELERIN et autorise le Maire ou son représentant à engager toute action pour mener à bien cette étude de faisabilité pour un montant HT de 1350,00€ (1620,00€ TTC).

Pour : 11 +2

Contre : 1

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

Pour copie conforme.

